

Droit des héritiers en cas de partage judiciaire

Par (Gizr	ოი0	15				

Bonjour, suite à un désaccord sur la succession de mon père avec ma s?ur, nous entamons un partage judiciaire. La succession comporte un champs d'oliviers, ma question est : ma s?ur peut elle,durant cette procédure, s'occuper de la plantation ainsi que faire la recolte des olives sans mon accord ?

Merci